Bulletin de liaison hebdomadaire de la section des B-du-R du SNUipp - 0,76 euros - 2, square Cantini 13006 Marseille - Tel 0491296030 - Fax 0491296032 - snu13@snuipp.fr

Dossier :
Le SNUipp-FSU 13
Qui, quoi, quand et où?
Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :
Suppressions d'emplois aidés...
Les écoles en difficulté
Page 9

Education :
CP à 12 en REP+...
Il manque les moyens !
Page 11

INFO Hebdo

SNUipp
N°694
30 août 2017
ISSN 07638086

Fédération Syndicale Unitaire

Bonne rentrée !

SNUipp infos
Pour la salle des maîtres, une affichette sur l'actualité administrative.

En septembre, on poursuit l'action APC !

Baisser le temps de travail des professeurs d'école : une revendication légitime !

Le SNUipp-FSU a remis au cœur des débats le temps de travail des enseignants en lançant sa consigne de réappropriation des heures d'APC à la rentrée 2016. Un temps de travail qui ne se résume pas au temps d'enseignement devant les élèves. Cette consigne a permis aux équipes de se réapproprier ces heures pour les utiliser de manière pertinente et adaptée à leurs besoins. Une réappropriation qui ne suffit toujours pas à compenser la totalité du temps effectif consacré par les enseignants à leur travail. Il est urgent que le ministère entende la profession sur ce sujet.

Lors de la publication du rapport du Sénat sur les rythmes scolaires, certains propos ne peuvent qu'interpeller. Lorsqu'un élu prétend « qu'on a une marge de manœuvre entre les 864 heures effectuées par les professeurs des écoles et 1607 heures dues », le SNUipp considère cela comme de la provocation et du mépris envers les enseignants.

Dans la dernière enquête « rythmes scolaires » du SNUipp-FSU qui a recueilli près de 30 000 réponses en 3 semaines, les enseignants nous font savoir à nouveau que les conditions de travail se sont détériorées et que leurs priorités sont : la baisse des effectifs, l'arrêt des APC et la reconstruction des RASED.

Le constat est sans appel, les enseignants du primaire sont moins payés, moins formés et ils travaillent plus que leurs homologues européens. La revendication de baisse du temps de travail est légitime et doit être entendue.
Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail.
Ensemble, revendiquons ce droit !

Retour du jour de carence : injuste et inefficace. La FSU dit non !

Chaque semaine, une nouvelle mesure stigmatisant un peu plus les fonctionnaires est distillée dans l'opinion par le discours du gouvernement.

Maintenant, après l'annonce du gel du point d'indice, c'est le rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique !
C'est injuste et inefficace.

Le ministre développe un argument inacceptable : il fait porter la responsabilité de la désorganisation des services mais aussi de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Rétablir le jour de carence revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie. C'est donc les punir, en considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

La prétendue équité avec les salariés du privé ne tient pas ! Les deux tiers des salariés du privé, relevant en majorité des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise. Il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur privé qui ont une prise en charge totale, et ceux qui se voient appliquer des jours de carence.

Il y aura donc bien une inégalité entre les salariés du secteur public et la majorité de ceux du secteur privé !

La FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence ni dans le privé, ni dans le public !

Encore plus inadmissible : les études démontrent que là où le jour de carence est mis en œuvre, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est donc totalement inefficace contre l'absentéisme Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail.

La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est bien une question d'intérêt général.

Le gouvernement doit revenir sur cette décision !

Rentrée sociale : préserver notre modèle social

La rentrée remet sur le devant de la scène les préoccupations d'emploi, de conditions de travail, de pouvoir d'achat, de santé, de logement, de retraite… Et les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux : nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, multiplication inacceptable de mesures concernant les agents publics, réforme du Code du travail sans réel débat démocratique...

La rentrée scolaire ne se présente pas non plus sous de meilleurs auspices : entre le devenir des personnes en contrats aidés et leurs missions laissées vacantes, un discours rétrograde du Ministre sur l'éducation, comme par exemple sur la lecture, des décisions précipitées qui s'appliquent à moyens constants, par redéploiement, et risquent d'accentuer les inégalités sur le territoire…

En ce qui concerne le projet d'ordonnances sur le Code du travail, la FSU partage les inquiétudes et préoccupations des organisations qui condamnent les remises en cause des droits sociaux des salariés que cette réforme génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salariés du secteur privé en lutte pour obtenir un code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité. **Elle appelle à participer aux mobilisations engagées le 12 septembre prochain et dépose pour cela un préavis de grève.**

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice, prévision de 120 000 suppressions d'emplois, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG, possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR, ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État et du dialogue social.

C'est pourquoi la FSU propose à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires la construction d'une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec ces mesures, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.

Le secrétariat du SNUipp-FSU 13
Virginie AKLIOUAT, Claire BILLÈS et Barbara MIRET

Sommaire

Page 2 : Infos nationales
- APC, poursuite de l'action
- Jour de carence : la FSU dit NON
- Loi Travail : mobilisation le 12

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD
- Mouvement 2017
- Retraites : bien des inquiétudes !
- Reclassement Hors-Classe

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier
Le SNUipp-FSU 13 : qui, quoi, quand et où ?

Page 9 : Bouches-du-Rhône
- Non à la suppression des AADE !
- Retour massif aux 4 jours
- Audience avec le DASEN

Page 10 :
- Se syndiquer, c'est utile !
- Bulletin d'adhésion

Page 11 : Education
- CP à 12
- Formation continue
- Psychologues scolaires

Page 12 :
- Recrutement : élargir la LC
- Les stages du SNUipp-FSU 13

Edito

La rentrée 2017-2018 est bien tumultueuse puisque les écoles doivent faire face à :

• la création des CP à 12 partout en REP+, à moyens constants, amputant la brigade de remplacement d'environ 120 postes,

• une liste complémentaire limitée à 40 recrutements, ce qui va obliger à la nomination de brigades (!) sur les postes non pourvus, et ces mesures laissent déjà entrevoir le recours à des enseignants contractuels

• l'annonce de la fin du renouvellement des Aides Administratives à la Direction d'Ecole, AADE, ce qui représente un plan social et une entrave au bon fonctionnement des écoles sans précédent…

Alors, non, contrairement aux satisfecits actuels de notre ministre sur les ondes, on ne peut pas dire que l'année s'annonce bien !

Comment pourrions-nous être satisfaits du licenciement brutal de plus d'une centaine d'AADE, pour le 13, à la veille des grandes vacances et de l'annonce de fins de contrats à venir pour les autres ? Le SNUipp-FSU 13 ne laissera pas ces fins d'emplois précaires indispensables aux équipes dans l'anonymat ! Il est à pied d'œuvre pour organiser le combat intersyndical ! Dans un premier temps, ces personnels doivent pouvoir bénéficier du renouvellement de leur contrat jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle. Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction Publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Mais, ne soyons pas dupes, ces mesures ne sont que la conséquence des politiques d'austérité actuellement mises en place et qui vont conduire aussi à une baisse des salaires, dès janvier, pour tous les fonctionnaires, suite au gel du point d'indice couplé à la hausse de la CSG, et à une nette diminution des pensions. Là encore, nous saurons nous faire entendre tous ensemble ! Notre travail mérite d'être reconnu et rémunéré à sa juste valeur !

Alors, dans cette perspective, bien évidemment, nous allons poursuivre et amplifier l'action APC ! Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail. Ensemble revendiquons ce droit !

Revendiquons aussi une autre Loi Travail, qui ne remette pas en cause les droits sociaux des salariés que cette réforme génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Pour cela, associons-nous à l'indignation des salariés du secteur privé en lutte pour obtenir un code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité et participons aux mobilisations engagées dès le 12 septembre prochain !

Malgré ce contexte difficile, nous vous souhaitons une bonne rentrée à tou-te-s !

Mouvement 2017 : un mouvement… mouvementé !

Si les statistiques fournies par l'administration annoncent des chiffres de satisfaction en légère amélioration, nous avons pu constater cette année qu'à l'inverse de la phase principale, qui s'est déroulée sans trop de (mauvaises) surprises, la phase complémentaire a connu certains rebondissements.

Les annonces tardives de changements de rythmes (validés en CDEN au 13 juillet !) ou de dédoublement des CP en REP+, ont amplifié l'effet négatif du voeu de Zone élargie et ainsi, de nombreux jeunes collègues, T1 ou T2 pour la plupart, se sont vus affectés loin, voire très loin de chez eux. Passée l'année de stagiaire et l'effet des postes réservés, ils se retrouvent positionnés, à la rentrée, sur des postes de Brigades départementales (déplacements sur 1/3 du département) et sur des postes de Msup (Maître supplémentaire) pour compenser les dédoublements dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire renforcée sur Marseille.

Cette situation se conjugue avec des recrutements à l'échelle académique, et donc de nouveaux enseignants, plus âgés parfois maintenant qu'il y a quelques années et qui peuvent avoir des familles établies dans l'un des 3 départements voisins.

On imagine aisément les galères qu'ils vont devoir affronter pour se rendre sur leur lieu de travail, à plus d'une heure quelquefois de leur domicile, tout en essayant de maintenir leur vie familliale !

Malgré nos interventions répétées, il n'aura pas été possible de résoudre toutes les situations critiques. Celles-ci n'ont pas trouvé non plus d'issue dans les INEAT/EXEAT, pour lesquels quelques échanges compensés n'ont pas suffi à satisfaire les demandes récurrentes de personnes en situation de rapprochement de conjoints.

Des aspects qualitatifs qui nuanceront sans doute un bilan statistique lors d'un prochain groupe de travail !

Retraites : bien des inquiétudes !

Le gouvernement ayant pour l'instant les yeux rivés sur la loi Travail, il y a fort à parier que le dossier des retraites dans la fonction publique refera bientôt parler de lui. Et comme pour le reste, cela n'ira pas forcément dans le sens des travailleurs !

En attendant, il faut signaler quelques améliorations dans la lisibilité des procédures : à la suite de nos interventions et de groupes de travail au Rectorat, plusieurs chapitres du Bulletin Académique Spécial consacré aux demandes de mise en retraite ont été éclaircis (voir BAS n° 350 du 22/05/2017).

Le SNUipp 13 proposera, tout au long de l'année, des stages de décryptage des procédures et d'études des situations individuelles.

Nous attirons toutefois l'attention des collègues qui ont de 15 à 17 ans de services actifs et qui souhaiteraient demander la poursuite des fonctions au delà de leur limite d'âge (à vérifier dans le tableau 2 du bulletin). Un chapitre spécial, le 15-10, explique qu'il faut en faire la demande à titre individuel en déposant un dossier de demande de mise en retraite au moins 1 an avant d'avoir atteint la limite d'âge. Si nous contestons ce délai d'un an, qui était de 6 mois jusqu'à l'an passé, nous vous recommandons tout de même de le respecter, les services du Rectorat étant particulièrement difficiles à convaincre du bien fondé des demandes tardives !

Dans le cas où la demande ne serait pas prise en compte, les collègues se verraient "basculés" vers le tableau 3, qui concerne les personnels ayant effectué des services classés en catégorie active et terminant leur carrière dans un emploi sédentaire, ce qui s'avèrerait nettement moins favorable pour eux.

Hors classe : Modalités de Reclassement

Au 1er septembre 2017, le reclassement dans les nouvelles grilles concerne tous les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale.

Reclassement pour les collègues nouvellement promus

Situation avant promotion			► Situation au 1er septembre après promotion		
Echelon classe normale	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 1/9/2017	► Nouvel échelon de la hors classe	Indice	Salaire net au 1/9/2017
9ème	578	moins de 2 ans	► 2ème avec conservation de l'ancienneté	611	2317
		À compter de 2 ans	► 3ème sans conservation de l'ancienneté	652	2473
10ème	620	moins de 2 ans et demi	► 3ème avec conservation de l'ancienneté	652	2473
		À compter de 2 ans et demi	► 4ème sans conservation de l'ancienneté	705	2674
11ème	664	moins de 2 ans et demi	► 4ème avec conservation de l'ancienneté	705	2674
		À compter de 2 ans et demi	► 5ème sans conservation de l'ancienneté	751	2848

Reclassement pour les collègues déjà à la hors-classe

Échelon au 31/08/2017*	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 1er septembre 2017	Nouvel échelon au 1/9/2017	Indice	Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précédent
4	652	Moins de 2 ans et 6 mois	3ème	652	Oui
		À compter de 2 ans et 6 mois	4ème	705	Non
5	705	Moins de 2 ans 6 mois	4ème	705	Oui
		A compter de 2 ans 6 mois	5ème	751	Non
6	751	Moins de 3 ans	5ème	751	Oui
		A compter de 3 ans	6ème	793	Non
7	793	sans incidence	6ème	793	Oui

Le SNUipp-FSU 13 : qui, quoi, quand et où ?

Si vous êtes nombreuses-eux à nous contacter, vous ne pouvez pas toujours mettre un visage ou une fonction derrière chacun-e. C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter le fonctionnement et l'équipe du SNUipp-FSU 13 qui met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins et concrétiser nos exigences syndicales.

Le SNUipp-FSU 13 c'est :

• Un syndicat à vos côtés au quotidien pour toutes les questions liées au paritarisme (promotions, mouvement, commission de réforme..).

• Un syndicat qui mène une réflexion sur le métier pour le faire évoluer : c'est le rôle de nos « commissions » : Débuts de carrière, Retraite, Education Prioritaire, Maternelle, Direction, CHSCT, Marseille, ASH, Lutte contre l'extrême-droite...

• Un syndicat qui œuvre à un rôle de l'Ecole faisant évoluer la société : c'est le «syndicalisme de transformation sociale». Former des citoyens éclairés, autonomes pour une société plus humaine et plus juste.

Pour cela :

• Nous sommes présents dans toutes les instances du département et de l'académie.

• Le travail en commissions permet une réflexion collective pour étayer les dossiers, élaborer des stages dont vous connaissez tou-te-s la qualité.

• Nous sommes très présents dans toutes les instances de la FSU, notre fédération qui nous permet de porter plus fort toutes nos revendications fonction publique ou interprofessionnelles : salaires, retraites, loi travail…

Mais le SNUipp-FSU, c'est d'abord être à vos côtés, au quotidien !

Pour cela vous pouvez joindre

la permanence du SNUipp-FSU 13

Ouverte du lundi au vendredi de 13h à 17h30

04.91.29.60.30

Mail : snu13@snuipp.fr

Ou l'un-e de nos représentant-e-s sur le terrain

(Liste et coordonnées page 7)

Un accueil téléphonique sera assuré le matin, de 10h à 12h, par la secrétaire qui prendra vos messages. Un(e) militant(e) vous rappellera l'après-midi.

Virginie Akliouat

Luc Alessio

Carole Allione

Christine Balzano

Marine Barrieu

Bénédicte Zanca

Christel Villette

Qui vous répond à la permanence ?

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Béatrice Christophe Gérard	Bénédicte Christine Laurence Ophélie Sarah	Tou-te-s les déchargé-e-s se relaient pour assurer la permanence	Béatrice Carole Charlotte Christel Laurence Luc Marine Philippe Régine	Aude Corinne Fabienne Pascal

Corinne Vialle

Aude Touzain

Les commissions internes du SNUipp-FSU13

Le SNUipp-FSU travaille tous les matins sur les dossiers paritaires, c'est à dire tout ce qui concerne votre carrière : mouvement, promotions…pour vous apporter les meilleures réponses mais conduit aussi sa réflexion sur le métier, car nous portons un projet pour l'Ecole conçu avec vous.

Pour cela, nous travaillons en commissions thématiques où tous les syndiqués peuvent s'inscrire : Débuts de carrière, Retraite, CHSCT, Lutte contre l'extrême droite, Marseille, Education Prioritaire, Maternelle, Direction d'école, ASH...

Elisabeth Teissier

Alain Santacroce

Ophélie Santia

Fabienne Rochat

Jean-Claude Renault

Laurence Baussant

Philippe Béatrix

Frédéric Bertet

Claire Billès

Charlotte Bourgougnon

Les correspondants locaux du SNUipp-FSU 13 Année scolaire 2017-2018

SOUS-SECTIONS	SECRETAIRE	ECOLE	TEL ECOLE
AIX	ALFONSI François GENERAU Anne-Sophie	Jules PAYOT Elem Alphonse DAUDET Appli	04 42 20 00 61 04 42 23 06 60
ARLES	BILLES Claire BRIDAULT Mattieu MASSE Christophe	JEAN BUON - LA ROQUETTE Mat ANAIS GIBERT Mat MAGNANARELLES Mat	04.90.93.97.32 04.90.93.97.14 04 90 93 97 20
AUBAGNE	BAUSSANT Laurence	NELSON MANDELA Elem	04.42.84.06.08
BERRE	BALZANO Christine	FREDERIC MISTRAL Elem	04.42.74.34.30
CHATEAURENARD/NOVES/ ST REMY/TARASCON	BLASZCZYNSKI Vincent AUSSOURD Didier	GABRIEL PERI Elem – Chateaurenard L'ESPELIDO Mat - Boulbon	04 90 24 35 22 04 90 43.95.25
CÔTE BLEUE	BRAËMS Véronique	M.MAURON Mat - Chateauneuf les M.	04.42.79.89.02
GARDANNE/FUVEAU/TRETS	BARRIEU Marine CIRASARO Miranda DIEZ Michèle	ROUSSET Elem JACQUES PREVERT Elem VELINE mat	04.42.29.02.19 04.42.58.33.94 04 42 58 22 30
ISTRES	CARAYON Chantal	JACQUELINE AURIOL Mat	04.42.55.50.40
LA CIOTAT	DOUZENEL Régine GAILLARD Laurence	LES MATAGOTS Collège ROGER LE GUEREC Elem	04.42.98.10.40 04.42.08.51.30
LAMBESC/SENAS/MALLEMORT	VILLETTE Christel MERINO Sarah	JOLIOT CURIE Mat - Mallemort JULES FERRY Elem – La Roque d'Anthéron	04.90.59.41.36 04 42 50 40 22
MARIGNANE	MARTINEZ Sophie	GUYNEMER 2 Elem	04.42.09.73.26
MARSEILLE 1.2.3èmes	BERTET Frédéric	BUSSERADE – MASSENA Elem	04.91.08.99.04
MARSEILLE 4.5ème	PRELORENZO Pascal	FRAISSINET Elem	04.91.48.07.31
MARSEILLE 6.7èmes	MIRET Barbara	NEUVE STE CATHERINE Mat	04.91.54.08.30
MARSEILLE 8.9èmes	VIALLE Corinne ZANCA Bénédicte	LE ROUET Elem LA SOUDE Mat	04.91.79.16.41 04 91 40 29 87
MARSEILLE 10.11.12èmes	CAPUL GILLES	LES CAMOINS Elem	04.91.43.10.29
MARSEILLE 13.14èmes	ALLIONE Carole FOURNIER Sébastien	CANET AMBROSINI Mat BUSSERINE Elem	04.91.67.35.52 04 91 98 32 96
MARSEILLE 15.16èmes	SANTIA Ophélie	ST ANTOINE PALANQUE Mat (Brigade)	04.91.65.68.28
MARTIGUES / FOS	DUSSOL Valérie GRIMAUD Frédéric GUINAUDEAU Myriam	ST PIERRE Elem HENRI TRANCHIER Elem TOULMOND LUCIEN Elem (Brigade)	04 42 81 49 42 04.42.80.56.16 04 42 80 51 33
MIRAMAS	LLOBET Sophie	VINCENT VAN GOGH Elem	04.90.58.24.06
PORT ST LOUIS/ PORT DE BOUC	AGNOLI Valérie	DANIELE CASANOVA Mat	04 42.86.01.32
PEYROLLES	CHAREYRE-FRANCO Valérie	ROBERT VERRIER Elem - Rognes	04.42.50.14.94
ST MARTIN DE CRAU	BEATRIX Philippe	MARCEL PAGNOL Mat (Brigade)	04.90.47.13.28
SALON	ESCANDE Béatrice AKLIOUAT Virginie	LURIAN 2 Elem BASTIDE HAUTE Elem	04 90 53 12 90 04 90 53 52 76
VITROLLES	DORE Christophe	JEAN JACQUES ROUSSEAU Elem	04.42.89.25.10
DEBUT DE CARRIERE	BOURGOUGNON Charlotte SANTIA Ophélie	ESPE MARSEILLE ESPE AIX EN PROVENCE	06 70 63 91 11 06 48 73 27 95

Alain Brémond

Marcel Del Gatto

Christophe Doré

Régine Douzenel

Pascal Prélorenzo

Barbara Miret

Sarah Mérino

Gérard Leidet

Béatrice Escande

Le SNUipp-FSU 13 vous représente dans chaque instance et y défend vos droits !

Les Comités Techniques

Ils concernent les postes, les ouvertures / fermetures de classes, ils ont lieu 3 fois par an en février, fin juin et à la rentrée.
Vos représentant-e-s SNUipp-FSU 13 au CTSD :
V. Akliouat, L. Baussant, F. Bertet, C. Billès, C. Vialle.

Les commissions de réforme :

Elles concernent les collègues atteints de problèmes de santé graves, invalidants, il y en a environ une par mois, Laurence Baussant y assure la présence du SNUipp-FSU 13.

La CPAS Commission Paritaire d'Action Sociale

Attributions de diverses aides sociales envers tous les personnels de l'EN : prêt à taux 0, aide financière suite RV avec assistante sociale. En général le 1er mardi de chaque mois. Contact : Christine Balzano et Sarah Mérino

Les commissions administratives paritaires

Elles concernent les personnels.
il y en a en janvier pour les promotions, en mars pour les stages longs, congés formations, inscriptions sur listes d'aptitudes, en mai et juin pour les nominations. Toute l'année un groupe de travail CAPD se réunit avec l'Administration
Vos élu-e-s SNUipp-FSU : Christel Villette (Responsable CAPD), Luc Alessio, Carole Allione, Laurence Baussant, Claire Billès, Chantal Carayon, Christophe Doré, Corinne Vialle.

Le CHSCT Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Information, conseil et action sur tout ce qui concerne vos conditions de travail.
Vos déléguées SNUipp-FSU au CHSCT 13 :
Béatrice Escande, secrétaire du CHSCT 13, Laurence Baussant et Claire Billès.
Contact : secretaire.chsct13@ac-aix-marseille .fr

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE OU QUE VOUS SOYEZ

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

Réf. : 90.02.06. Janvier 2016 – Crédit photo : PlainPicture/FancyImages.

QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant

Non à la suppression des AADE !

Les contrats des personnels AADE se terminant le 30 juin 2017 n'ont pas été renouvelés, faute de crédits attribués aux services académiques de l'Education Nationale. Ces personnels ont la plupart du temps appris la nouvelle se renseignant auprès du lycée employeur, ont été invités du jour au lendemain à faire valoir leur droit au chômage à Pôle Emploi et ne sont même pas certains de pouvoir retrouver leur emploi à la rentrée scolaire 2017. C'est un véritable plan social inacceptable sur des personnels déjà précaires !

L'intersyndicale composée du SNUipp-FSU 13, de la CGT Educ'action, du Se-UNSA et du SNUDI-FO a diffusé une pétition contre la suppression de ces postes, qui a recueilli plus de 3000 signatures en une semaine seulement !

Les signatures ont été remises le 12 juillet dernier au cours d'une audience en Préfecture. Lors de cette occasion, l'intersyndicale a évoqué la brutalité de ces mesures prises sans annonce préalable alors que les AADE pensaient être reconduits dans leurs fonctions. En effet, c'est à la veille des congés d'été, que ces personnels, dont le contrat devait être renouvelé au 1er juillet, ont appris qu'il n'en serait rien et qu'ils n'avaient plus aucune assurance d'être en poste à la rentrée sans aucun délai

pour se retourner. Au total, en comptant une cinquantaine de situations de surveillants en collège, et une vingtaine de CUI aidant à la gestion des AADE et AVS en circonscription, à la DASEN ou dans les lycées employeurs, ce sont près de 200 CUI qui seront concernés dans un premier temps, et l'avenir des AADE semble lui, fortement remis en question.

Le SNUipp-FSU pointe depuis longtemps la précarité de ces personnels embauchés sur des contrats relevant avant tout d'un traitement social du chômage. Ils subissent des contrats à durée déterminée et des horaires modifiables, ne bénéficient pas de formations qualifiantes permettant une insertion professionnelle et perçoivent des rémunérations indignes. Pour autant, les missions qu'ils remplissent sont indispensables au bon fonctionnement des écoles.

Le SNUipp-FSU demande dans un premier temps que ces personnels puissent bénéficier d'un renouvellement de leur contrat jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle. Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Rythmes : retour massif aux 4 jours dans le département

La fin de l'année scolaire précédente aura connu beaucoup d'agitation et la publication le 25 juin du décret permettant de modifier les rythmes scolaires a eu pour conséquence la réunion en urgence de Conseils d'Ecole extraordinaires dans de nombreuses communes.

Le CDEN initialement prévu le 3 juillet a donc été repoussé au 13.
Malgré cette date tardive, alors que les vacances d'été étaient commencées depuis presque une semaine, les principales décisions ont concerné les modifications de rythmes dès la rentrée de septembre. Les communes avaient été informées la veille de cette instance des décisions du DASEN. Les organisations syndicales ont dénoncé de manière quasi-unanime la précipitation, qui a bien souvent limité les marges de manœuvre.

Sur les 116 communes du département, plus d'une centaine ont présenté un projet de retour à 4 matinées, à l'identique de ce qui existait avant 2012, les autres ayant choisi le statu quo, parfois contre l'avis des collègues.

Les plus importantes communes continuent à travailler sur 9 demi-journées, dont Marseille, Aix-en-Provence, Arles, Vitrolles et Miramas, ce qui correspond à plus de 50% des écoles du département.

De l'avis de tous, il est essentiel que l'année scolaire 2017/2018 voit se poursuivre la réflexion amorcée ces dernières années sur un meilleur accueil des élèves, la parole des enseignants devant être entendue et prise en compte.

Le SNUipp-FSU 13 reçu par le DASEN

Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 a été reçu en audience lundi 28 août afin de faire un point avec le DASEN, le Secrétaire Général et l'IEN-A sur les problématiques de cette rentrée.
Le DASEN a bien confirmé que les deux demi-journées académiques ont été laissées à la libre disposition des équipes par le Recteur et sont à placer avant la Toussaint, voire en seconde journée de prérentrée. Il ne peut y avoir de contrainte.
Concernant les emplois précaires CUI : la priorité sera bien donnée au handicap et à la transformation d'environ 1 000 AVS en 600 CDI-AESH. Concernant les Aides Administratives à la Direction d'Ecole, il nous a été confirmé que l'enveloppe allouée par le ministère fin juillet était « en deça » des prévisions déjà pessimistes de la DSDEN 13 ce qui implique que le recrutement et le renouvellement des AADE est donc stoppé. Situation inadmissible pour le SNUipp-FSU 13, que ce soit au regard de la charge administrative des directrices et directeurs, de l'accueil des élèves ou de l'application des mesures de sécurité !
CP à 12, affectations : nous avons redit notre très forte inquiétude quant au remplacement pour cette année scolaire puisqu'environ 120 brigades ont été dédiées à ces classes. Nous avons redemandé le recrutement de la totalité de la liste complémentaire. Or, l'administration n'ira pas au-delà de 40 LC bien que tous les collègues aient déjà été affectés. Cela signifie qu'il n'y a pas de rattachement en circonscription et que, si des postes ne sont pas couverts, on fera – encore ! – appel à des brigades…
Nous avons demandé à l'administration de s'atteler à un calendrier de mise en place des mesures PPCR et du nouveau déroulement de carrière, de même que valider une convention type pour que les projets artistiques puissent être finalisés ainsi que de s'atteler à l'élaboration d'une charte départementale des ATSEM.

Se syndiquer, c'est plus qu'utile…

Se rassembler pour mieux agir

Construire les mobilisations rassemblant le plus grand nombre dans notre profession et au-delà...
Agir pour reconstruire l'Ecole, pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires et imposer des choix solidaires pour les droits sociaux.
Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société.
Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre... et donc de chacun !

Un acte militant déterminant pour toute la profession, pour toute l'Ecole

Si le SNUipp-FSU, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles du département et du pays, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'administration et au gouvernement !
Se syndiquer, c'est peser, à travers des propositions, sur tous les choix plutôt que les subir !
Les cotisations de chacun sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU et par là même le garant de sa totale indépendance !

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU agissent au quotidien pour défendre et soutenir l'ensemble des collègues. Leur action sera d'autant plus efficace que les militants et les syndiqués seront plus nombreux à leur apporter leur soutien...
Et puis, pour chacun, pour tous, c'est aussi un moyen de se sentir moins seul face à l'administration dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité !

POUR TOUS : 66% DE LA COTISATION DEDUITE DES IMPÔTS OU REMBOURSEE EN CRÉDIT D'IMPÔTS

Pour la 1ère adhésion : la cotisation à 50% !

Pratique : Je me syndique en ligne sur le site http://13.snuipp.fr

SNUipp 13
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2017-2018 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2017. Il vous sera adressé en février ou mars 2018 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

Bulletin d'adhésion 2017/2018

NOM : .....
NOM de jeune fille : .....
Prénom : .....
Tél. : .....
Date de naissance : .....
Sexe : M F

Adresse : .....
.....
Code postal ..... Ville .....
e-mail (personnel) : .....
Ecole : .....
e-mail (école) : .....

☐ Adj. Mat. ☐ Adj. Elem. ☐ Dir. .....cl. ☐ Autre (préciser) ..... **Echelon :** .....

Temps partiel ? ☐ OUI ☐ NON **Quotité** ..... % **Nomination** ☐ à titre DEF. ☐ à titre PROV.

Catégorie professionnelle

☐ PE ☐ PE HClasse ☐ Instit. ☐ Instit. spé. ☐ PEGC ☐ PEGC HCl
☐ PEGC CE ☐ Etudiant ☐ PFSE ☐ Retraité(e) ☐ AADE /AVS

Montant de la cotisation : ..... euros

☐ **par Chèque** ☐ **par virement** ☐ **en espèces**
☐ **par prélèvement fractionné** *(sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)*

☐ **C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)**

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	169	178	188	198	211						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros **PFSE :** 72 euros **T1 :** 96 euros **T2 et T3 :** 120 euros
Directeurs : **- de 9 classes :** +5 euros **9 classes et + :** +10 euros
Directeur établissement spécialisé : +40 euros
PE SEGPA : +20 euros **PE spécialisé :** +10 euros
Retraités : Indice < 500: 101 euros 500 <Indice> 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros
Dispo, congé parental : 96 euros **AVS/AADE/AESH/M1 :** 32 euros
Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13291Marseille Cédex 06.
Le..... Signature :

CP à 12 : une bonne idée ?

La baisse des effectifs dans les classes est la première demande des enseignants du premier degré quand on les interroge sur les leviers à actionner prioritairement pour améliorer les résultats de leurs élèves. C'est aussi l'une des revendications portées par le SNUipp-FSU depuis de nombreuses années, les effectifs dans les classes impactant autant la réussite des élèves que les conditions de travail des enseignants.

Si la mesure phare du ministère dédoublant les effectifs de CP en REP+ à la rentrée peut paraître séduisante elle s'effectue à moyens constants. Une mesure non budgétée contribue toujours à ce que quelqu'un paye la facture !

La rentrée préparée par l'ancien ministère s'effectue avec 4 311 créations de postes et une baisse globale du nombre d'élèves, cette dotation devait à l'origine abonder les moyens de remplacement, renforcer les dispositifs « Plus de maîtres que de classes » et permettre les ouvertures de classe nécessaires lors des opérations de carte scolaire.

Une fois les opérations de carte scolaire réalisées, seuls 1 537 postes restent à disposition des DASEN pour les ajustements de rentrée. Mais le dédoublement des classes de CP en REP+ nécessite 2500 postes...

A la rentrée 2018, cette mesure devrait concerner tous les CP et CE1 de REP et de REP+. Lorsque le MEN annonce que « nous pouvons penser que nous avons le nombre de postes qui convient. A nous de bien gérer les moyens importants dont nous disposons pour évoluer sur le plan qualitatif avec bon sens, en utilisant nos ressources de la meilleure façon", nous ne pouvons qu'être très inquiets.

Dédoubler les CP ? Ça se discute… mais pas à moyens constants.
Pour le 13 ce ne sont pas moins de 160 postes qui ont été nécessaires !

Formation continue : toujours en berne !

Pour l'OCDE, « La formation continue a autant d'importance, si ce n'est plus parfois, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation. ».

En France, malgré le signal d'alarme donné par la cour des comptes face à la faiblesse de la formation continue dans le primaire, la situation continue d'empirer. La cour des comptes pointait l'écart entre la moyenne du volume de formation en France et dans les pays de l'OCDE (deux jours et demi contre une moyenne de huit en 2013), soulignait le scepticisme, très majoritaire parmi les enseignants, sur l'aide que leur apportent ces formations dans leur travail quotidien, formation jugée très faible, sans lien étroit avec les besoins concrets exprimés.
Elle mettait également à l'index l'Éducation Nationale pour non remboursement des frais de déplacement, restauration et hébergement.

Le Bilan social publié par le ministère dresse lui aussi un état des lieux peu reluisant de l'offre de formation continue. Hors animations pédagogiques, on y lit une chute de près de 53% du nombre de journées stagiaires entre 2005 et 2015. Moins de volume de formation donc, mais dans le même temps plus de modules touchant plus de stagiaires… sur des formats de plus en plus courts. Le constat n'est donc pas reluisant !

Pour le SNUipp-FSU, la formation continue doit être ambitieuse et permettre de réactualiser souvent ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences, de s'enrichir du regard d'autres professionnels, d'accéder aux travaux les plus récents de la recherche en éducation. Elle doit permettre des validations d'acquis et ouvrir le droit à la reconnaissance effective de nouvelles qualifications.

Nous en sommes encore très loin !

Le nouveau corps de Psychologues de l'Éducation Nationale est créé au 1er septembre 2017

Depuis le 1er septembre, le corps des psychologues de l'EN est officiellement mis en activité. Il regroupe les anciens « conseillers d'orientation-psychologues », les anciens « psychologues scolaires » et les stagiaires Psy-EN recrutés par le nouveau concours qui a eu lien entre avril et juin, soit 135 pour la spécialité du 1er degré « Education, développement et apprentissages » (EDA).

Leurs missions ont été actualisées mais ne sont pas différentes des précédentes. Ils-Elles interviennent dans le cadre des RASED pour les actions de prévention et de participation à l'élaboration des projets de remédiation et d'aide spécialisée conduits par les enseignants spécialisés du RASED. Ils-elles ont aussi des missions propres à leur fonction de psychologue (participation aux prises de décision pour les orientations vers la MDPH et l'enseignement adapté, à la formation initiale et continue, aux réponses en situation de crise et d'urgence). La coordination avec les psychologues du second degré (spécialité EDO) est renforcée dans le cadre de la liaison CM2-6ème.

Les psychologues stagiaires sont affectés dans un des 8 centres de formation des psychologues de l'EN (Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Rennes, Paris (2)) et effectuent un stage en pratique accompagnée auprès d'un tuteur psychologue dans l'académie du centre de formation ou dans une académie limitrophe. Les psychologues en poste jusque-là ont choisi le statut qu'ils souhaitaient, soit celui de Psy-EN soit le maintien du statut de PE avec un détachement automatique dans le corps des Psy-EN. En décembre, ils éliront leurs représentants du personnel pour les nou-velles instances paritaires (CAPA et CAPN). Le mouvement devient national, inter et intra académique, ce qui constitue un changement important pour la profession.

Recrutement : il faut utiliser la liste complémentaire !

Cette année encore, la liste complémentaire (LC) a été créée pour pallier les besoins en postes et les démissions de stagiaires.

Les CP à 12, non budgétés, ont demandé de nombreux postes. Mi-juin l'administration envisageait d'avoir recours aux remplaçant-es ET aux contractuel-les. Inacceptable ! C'est ce qu'a clamé le SNUipp-FSU 13 dans toutes ses rencontres avec l'administration.
Pas de contractuel-les, mais des fonctionnaires stagiaires formé-es !

Suite à nos revendications, 43 listes complémentaires ont été appelé-es courant juillet. Une première victoire à mettre au compte de notre engagement constant. Pour autant les besoins sont toujours là. Les 141 CP à 12 ont impacté majoritairement la brigade de remplacement. Un appel supplémentaire à la LC, auquel se refuse l'administration aujourd'hui, permettrait pourtant de donner un peu d'air à notre département.

Depuis juin, le SNUipp-FSU13 est quotidiennement aux côtés des LC et continuera de l'être notamment sur son groupe Facebook : «Liste complémentaire Aix-Marseille 2017-2018».

Expéditeur : INFO Hebdo

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086
Dépot légal : 30/04/2020
Directeur de Publication : Christophe DORÉ
N° 594 du 30 août 2017
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp13
Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en nous adressant un courrier.

SNUipp-FSU

Les rendez-vous du SNUipp-FSU13

Stages

Inscriptions en ligne sur le site du SNUipp-FSU 13

• **Entrer dans le métier et débuter sa carrière** Mardi 7-11, ESPE Aix en Pce et Jeudi 9-11, ESPE Marseille
• **Retraite, quand et combien ?**
- Jeudi 19-11, Maison des Syndicats, Istres
- Mardi 21-11, Bourse du Travail, Marseille
- Mardi 28-11 Salle Dany, Mallemort
- Jeudi 14-12, Bourse du Travail, Marseille
- Mardi 23-01, Gardanne (salle à préciser)

• **Enseigner Hors de France** Mercredi 18-10, siège du SNUipp-FSU 13
• **Préparation à l'entretien de direction**
- Lundi 4-12, siège du SNUipp-FSU 13
- Mardi 9-01, Elem Bastide Haute, Salon

RIS

Chaque enseignant a le droit de participer à trois RIS (Réunions d'Informations Syndicales), dont une sur le temps de classe.
La 1ère campagne de RIS du SNUipp-FSU 13 se déroulera du lundi 25 septembre au samedi 14 octobre.
Les dates pour chaque circonscription seront publiées sur le site du SNUipp-FSU13.

ASSURANCE SCOLAIRE
MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !
L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Recommandée par la fcpe

Tous nos engagements sur **mae.fr**

La mae Depuis 1932
MON PREMIER ASSUREUR

MAE des Bouches-du-Rhône • 02 32 83 60 13 • Le Méditerranée - 8 square Cantini - 13006 MARSEILLE • mae13@mae.fr

Crédit photo : Yannick Saillet • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN 510 778 442 - 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX